



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

---

**MINISTRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE  
ET DE LA CONSOMMATION LOCALE**

---

*JOURNÉE MONDIALE DE L'ACCREDITATION, 14<sup>ème</sup> EDITION*

***MESSAGE DE M. KODJO ADEDZE,  
MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE LA CONSOMMATION LOCALE***

Lomé, mercredi 9 juin 2021

Le **09 juin** de chaque année, la communauté internationale célèbre la **Journée Mondiale de l'Accréditation**. Cette célébration annuelle a pour but de faire rayonner partout dans le monde l'importance des activités d'accréditation pour l'économie mondiale et le rôle joué par celle-ci pour répondre aux besoins de tous les secteurs.

Le thème de cette année : « **L'accréditation supporte la mise en œuvre des objectifs de développement durable** », vise à montrer le rôle important que joue l'accréditation dans la réalisation du programme de développement durable et son impact sur le développement socio-économique.

Ce thème vient à point nommé car notre pays est fortement engagé dans la mise en œuvre des **dix-sept (17) ODD** avec ses **cent soixante-neuf (169) cibles** définis par l'**Organisation des Nations Unies (ONU)**. Ces ODD s'articulent autour de l'intégration de trois (3) dimensions du développement durable que sont : **l'économie, le social et l'environnement**.

**L'accréditation**, faut-il le rappeler, est une procédure par laquelle une instance habilitée reconnaît formellement la compétence d'un organisme ou d'une personne à mener des tâches particulières. Elle est l'un des piliers fondamentaux de l'infrastructure de la qualité.

Dans le contexte de la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19, de la relance économique post-COVID-19, de l'entrée en vigueur de la **Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf)**, mais également de la promotion de la consommation locale, nous avons pu mesurer toute l'importance de l'accréditation.

En effet, l'accréditation permet de fournir les bases techniques et opérationnelles qui sont essentielles au fonctionnement de nos sociétés. Elle soutient les programmes de développement des Etats dans des domaines tels que le commerce transfrontalier, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments, la santé, la protection de l'environnement, le développement industriel et des infrastructures. Elle fournit une plateforme de confiance pour la définition, le développement et la vérification des exigences relatives aux produits et services, contribuant ainsi à garantir et à démontrer que ceux-ci répondent aux normes spécifiques.

En matière de commerce, l'article 8, de l'annexe 6, de l'accord relatif à la ZLECAf, recommande **le recours aux organismes d'évaluation de la conformité accrédités comme outils de facilitation des échanges entre les Etats membres de l'Union Africaine**.

Ainsi, est-il attendu dans ce cadre, pour faciliter l'acceptation des marchandises d'un pays à un autre, que les marchandises soient accompagnées d'attestation de conformité délivrées par des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités, notamment les laboratoires, les organismes de certification et d'inspection.

Face au rôle de plus en plus central de l'accréditation des OEC dans le développement de nos économies, l'UEMOA a misé sur l'intégration régionale en mettant en place le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) qui couvre les besoins de ses huit (8) Etats membres dans le domaine.

L'objectif visé par les Chefs d'Etats de l'Union en mettant en place cet organisme commun d'accréditation est de réduire les coûts exorbitants d'accréditation des différents OEC de nos pays imposés par des organismes d'accréditation étrangers.

Je voudrais rappeler que le SOAC, dont le siège est à Abidjan, est chargé d'accréditer les organismes d'évaluation de la conformité de l'Union dans le respect des normes internationales, a démarré ses activités en 2018. Aujourd'hui, Il est membre de la Coopération Africaine d'Accréditation (AFRAC), de la Coopération Internationale pour l'Accréditation des Laboratoires (ILAC) et du Forum International d'Accréditation (IAF). Ces différentes affiliations lui permettent de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales.

Le gouvernement, sous la très haute impulsion du **Président de la République**, a très tôt saisi la pertinence et l'intérêt de la qualité. C'est pourquoi, déjà en 2009, sous les instructions très avisées du Chef de l'État, le gouvernement a adopté la **loi cadre n° 2009-016 du 12 août 2009** relative à **la promotion de la qualité au Togo et ses décrets d'application**.

Cette loi a créé la **Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE)** et ses structures techniques de qualité dont le **Comité Togolais d'Agrément (COTAG)**, chargé des activités de certification et d'accréditation initiées par les opérateurs économiques, les organismes publics ou privés installés dans notre pays.

Il convient de noter que le gouvernement, sur les orientations de **Madame le Premier Ministre**, vient de prendre des mesures pour rendre très bientôt opérationnelles toutes les structures de la qualité, ce qui permettra de répondre aux préoccupations des différents acteurs et opérateurs économiques ainsi que de la population.

Je saisis donc cette opportunité pour inviter tous les responsables des laboratoires (de biologie médicale, de métrologie, d'analyses et essais), des organismes d'inspection et de certification tant du secteur public que privé à jouer pleinement leur partition en soumettant

leurs différentes structures à l'accréditation. C'est à cette seule condition que nous pourrions renforcer la confiance des clients, améliorer l'accès de nos produits sur les marchés, à minimiser les risques d'erreurs, et réduire les coûts de gestion et production.

Je voudrais inviter les opérateurs économiques, les professionnelles de la qualité, et les acteurs de l'accréditation à adhérer pleinement aux activités de cette journée et à s'approprier le contenu, dans le strict respect des mesures barrières à la pandémie de la COVID-19.

Au nom du gouvernement, je souhaite une très bonne célébration de la **Journée Mondiale de l'Accréditation** à toutes et à tous.

Fait à Lomé, le 9 juin 2021

**Le Ministre**

**S-T. Kodjo ADEDZE**